http://www.pierrealainmillet.fr/Alerte-qualite-de-l-air-et-chaufferie-bois



Alerte qualité de l'air et chaufferie bois

- DHD -

Date de mise en ligne : jeudi 20 mars 2014

Date de parution : 20 mars 2014

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Comme tous les habitants de grandes villes, les Vénissians se sont inquiétés des conséquences de la pollution par les poussières ces derniers jours. Les alertes ont été nombreuses et on sait que les causes d'émissions concernent l'industrie, le résidentiel et le transportâ€¦

Les chaufferies fuel et bois sont bien sûr des émetteurs. Il est donc utile de faire connaitre la contribution de la chaufferie bois de la ville de Vénissieux aux actions de réduction de la pollution.

Le préfet a alerté le gestionnaire de la chaufferie le 10 mars en souhaitant des mesures de contrôle et de réduction, mais sans prendre d'arrêté contraignant. La SECV a cependant immédiatement stoppé l'utilisation du fuel, les températures (6Â°C l e matin) ne permettant pas de stopper le bois.

Mais dès le 13 Mars, une première chaudière bois a été arrêté, puis la deuxième le 14 mars, le réseau fonctionnant alors exclusivement au gaz, très faible émetteur de poussières.

il faut savoir que le contrat négocié en 2010 pour la reconstruction de la chaufferie garantit les usagers contre les conséquences de ces décisions sur le tarif de la chaleur. De fait, malgré l'arrêt des chaudières bois, le tarif continue à être calculé avec une mixité de 40% de boisâ€¦

Il faut aussi savoir que cette nouvelle chaufferie est une des plus performantes justement pour les émissions de poussières. Au total, la chaufferie de Vénissieux a fortement réduit ses émissions de poussières qui sont passé de près de 12 tonnes par an en 2010 (avec une part importante encore de fuel), a moins de 1 tonne en 2012.

Autrement dit, l'arrêté de la chaufferie bois représente une réduction de l'ordre de 1 kg de poussières par jour, autrement dit moins de 0,01% des émissions quotidiennes totales de l'agglomération (qui dépassent les 4000 tonnes par an).

Cela dit, même si c'est une mesure qui ne sera pas décisive pour le résultat final sur la qualité de l'air, il faut le faire savoir !

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet